



SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 8 AVRIL 2024

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Chrysostome, tenue au Centre culturel Dr Marc Héту situé au 624, rue Notre-Dame, le 8 avril 2024 à 19 h 30.

Sous la présidence de Steve Laberge, maire

1_ PRÉSENCES

Mario Henderson, district #1	Richard Beaudin, district #4
Marc Roy, district #2	Martin Lafond, district #5
Jean-Luc Payant, district #3	Suzan Demers, district #6

Sont aussi présents :

Jessy Létourneau, directeur général et greffier-trésorier
Claudine Beaudin, adjointe à la direction générale et mairie

2024-04-095

2_ OUVERTURE DE LA SÉANCE DU 8 AVRIL 2024

ATTENDU QUE toute la documentation utile à la prise de décisions a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Marc Roy

APPUYÉ par le conseiller Jean-Luc Payant

Et **RÉSOLU**

D'OUVRIR la séance régulière 19 h 35 le quorum étant respecté.

Adoptée à l'unanimité

2024-04-096

3_ ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Martin Lafond

APPUYÉ par le conseiller Marc Roy

Et **RÉSOLU**

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé en tenant compte des points suivants et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

12.2 Renouvellement de contrat – Employé 610-0003

17.1 Éclairage – Parc rue Saint-Thomas

Adoptée à l'unanimité

4_ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2024-04-097

4.1_APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 MARS 2024

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 11 mars 2024;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Jean-Luc Payant
APPUYÉ par le conseiller Richard Beaudin
Et **RÉSOLU**

D'ADOPTER le procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

5_MOT DU MAIRE

M. Steve Laberge désire remercier les gens présents ce soir. Il se dit content de voir qu'à chaque assemblée il y a des citoyens présents.

Jeudi dernier avait lieu une consultation publique sur la refonte de nos règlements d'urbanisme. Les citoyens qui étaient présents savent qu'il y a toujours des modifications qui peuvent être apportées avant l'adoption finale.

Au niveau des loisirs, la saison de dek hockey va débiter sous peu et il y aura du baseball. La seule chose qui manque ce sont des bénévoles pour la continuité des activités loisirs.

6_MINUTES DU CONSEILLER

Monsieur Mario Henderson, district #1

M. Mario Henderson mentionne avoir assisté, le mois dernier à la MRC le Haut-Saint-Laurent, à la consultation publique sur le projet de plan de gestion des matières résiduelles, c'était ouvert à tous les résidents du Haut-Saint-Laurent. Les grandes lignes qui ont été ressorties sont instaurer sur le territoire le bac brun et/ou le composteur, où est rendu le dossier actuellement, ce qui est prévu pour les prochaines années, les redevances, les subventions et les lieux de dispositions.

Monsieur Marc Roy, district #2

M. Marc Roy mentionne qu'il y a une nouvelle réglementation au niveau des loyers de l'OMH. Il dit que la directrice, Mme Claude Arton, communiquera avec la direction générale à ce sujet.

7_PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Claude Gilbert demande s'il va avoir un retour concernant sa demande d'agrandissement de son garage. La direction générale fera un suivi avec l'inspecteur municipal.

M. Maxime Lefebvre mentionne avoir pris connaissance du contrat, que la municipalité a proposé avec les membres du comité de derby. Il s'interroge à savoir pourquoi la municipalité demande un montant de location. Le maire Steve Laberge

mentionne être en négociation avec le comité du derby et qu'aucune entente n'a encore été conclu.

8_DÉPÔT DES DOCUMENTS

8.1_CORRESPONDANCE

Les membres du conseil ont reçu une copie de la correspondance du mois. Cette liste est déposée aux archives municipales sous la cote 102-101.

8.2_DÉPÔT DU RAPPORT DES PERMIS ET CERTIFICATS ÉMIS PAR L'INSPECTEUR MUNICIPAL

QUE la liste des permis et certificats émis par l'inspecteur municipal Dominique Liaud pour la période du 1^{er} au 31 mars 2024 soit déposée au conseil municipal.

8.3_RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL & SUPERVISEUR DES TRAVAUX PUBLICS

QUE le rapport de Dominique Liaud, inspecteur municipal et superviseur des travaux publics pour la période du 1^{er} au 31 mars 2024, soit déposé au conseil municipal.

8.4_RAPPORT 2022 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

QUE le bilan 2022 sur la gestion de l'eau potable, dans le cadre de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable, soit déposé au conseil municipal.

9_AVIS DE MOTION

2024-04-098

9.1_AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 257-2024 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NO. 234-2023 CONCERNANT LE SERVICE DE TARIFICATION DU CAMP DE JOUR MUNICIPAL

Le conseiller Martin Lafond donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance le règlement numéro 257-2024 abrogeant le règlement numéro 234-2023 concernant le service de tarification du camp de jour municipal.

Le projet de règlement est ainsi déposé et une dispense de lecture est donnée pour ce règlement.

10_RÈGLEMENTS

2024-04-099

10.1 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 257-2024 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NO. 234-2023 CONCERNANT LE SERVICE ET TARIFICATION DU CAMP DE JOUR MUNICIPAL

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro 257-2024 abrogeant le règlement numéro 234-2023 concernant le service et tarification du camp de jour municipal;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Marc Roy
APPUYÉ par le conseiller Jean-Luc Payant
Et **RÉSOLU**

D'ADOPTER le projet de règlement numéro 257-2024 abrogeant le règlement numéro 234-2023 concernant le service et tarification du camp de jour municipal.

Adoptée à l'unanimité

11_ADMINISTRATION

2024-04-100 11.1_APPROBATION DE LA LISTE DES DÉPENSES DU MOIS

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Mario Henderson

APPUYÉ par le conseiller Suzan Demers

Et **RÉSOLU**

D'APPROUVER la liste des dépenses du mois selon la liste déposée à la séance régulière du 8 avril 2024 comme suit :

Liste des comptes à payer au 28 mars 2024 :	110 033.45 \$
Liste des paiements émis du 12 au 29 mars 2024 :	20 413.57 \$
Liste des salaires payés pendant cette période :	67 413.57 \$

Les présentes listes sont déposées aux archives sous la cote 207-120.

Je soussigné M. Jessy Létourneau, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office, qu'il y a les fonds nécessaires à l'ensemble du budget pour effectuer le paiement des comptes du mois.

Adoptée à l'unanimité

2024-04-101 11.2_ CONFIRMATION A LA VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU POUR LA GESTION DU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec oblige les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire ;

ATTENDU la nécessité d'offrir un service de transport en commun pour les personnes à mobilité réduite sur le territoire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu ainsi que sur le territoire de diverses municipalités environnantes dites municipalités participantes;

ATTENDU QUE les municipalités participantes approuvent annuellement l'offre d'un tel service pour leurs résidents et mandatent par le fait même la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu aux fins de l'organisation et la gestion dudit service;

ATTENDU QUE les contrats de transport octroyés en janvier 2020 par la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu seront échus en juin 2025 et prévoient 2 années d'options ;

ATTENDU QUE les contrats seront automatiquement renouvelés aux mêmes conditions, à moins que l'une ou l'autre des parties n'avise l'autre par écrit de son intention de ne pas le voir se renouveler, au moins cent quatre-vingts (180) jours avant son expiration.

ATTENDU QUE dans le contexte économique actuel, le renouvellement des contrats coûterait minimum 20% plus cher et que l'application des 2 années d'option demeure la solution la plus économique.

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu doit connaître la volonté des municipalités participantes de lui confier la gestion du transport adapté pour la prolongation des contrats de transport du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2027.

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Mario Henderson

APPUYÉ par le conseiller Jean-Luc Payant

Et **RÉSOLU**

La Municipalité de Saint-Chrysostome confirme à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu son intention de lui confier la gestion du transport adapté à titre d'organisme mandataire, pour la durée de la prolongation du contrat de transport du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2027.

Adoptée à l'unanimité

2024-04-102 11.3_ACQUISITION – VÉHICULE MUNICIPALE ADMINISTRATION : AUTORISATION

CONSIDÉRANT notre besoin de procéder à l'achat d'un véhicule pour l'administration;

CONSIDÉRANT l'offre de **Morand Ford Lincoln Ltée**;

Le conseiller Jean-Luc Payant demande le vote.

Nom	Fonction	District	Pour	Contre
Mario Henderson	Conseiller	1	X	
Marc Roy	Conseiller	2	X	
Jean-Luc Payant	Conseiller	3		X
Richard Beaudin	Conseiller	4	X	
Martin Lafond	Conseiller	5	X	
Suzan Demers	Conseiller	6	X	
Total			5	1

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Suzan Demers

APPUYÉ par le conseiller Martin Lafond

Et **RÉSOLU MAJORITAIREMENT**

QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome procède à l'achat d'un Ford Maverick 2024 au montant de **37 829.00 \$**, taxes applicables en sus auprès de la compagnie **Morand Ford Lincoln Ltée**.

QUE monsieur Jessy Létourneau, directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents concernant cet achat.

QUE cette dépense soit prise à même le budget de fonctionnement.

Adoptée à la majorité

2024-04-103 11.4_MANDAT POUR LA REDDITION DE COMPTES 2023 – PROGRAMME D'AIDE DE LA VOIRIE LOCALE - ERL

CONSIDÉRANT QUE la liste des dépenses admissibles pour le **Programme d'aide à la voirie local – Volet entretien des routes locales** est déposée au conseil et acceptée par celui-ci;

CONSIDÉRANT QU'il faut mandater un auditeur pour la reddition de compte de l'aide financière accordée en 2023 à notre municipalité provenant du ministère des Transports;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Mario Henderson

APPUYÉ par le conseiller Marc Roy

Et **RÉSOLU**

DE mandater la firme comptable **LLG cpa inc.** afin de confirmer les sommes qui ont été dépensées en 2023 pour l'entretien de notre réseau local pour un montant total de **193 332 \$** dans le cadre d'un programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien des routes locales.

Adoptée à l'unanimité

2024-04-104 11.5_OFFRE DE SERVICES – ÉTUDE DE VÉTUSTÉ HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire effectuer une étude de vétusté de l'Hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE cette étude permettra d'assurer le suivi de l'état du bâtiment;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnelle de la firme « **TBMAESTRO** » au montant de **9 500,00 \$**, avant taxes;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Richard Beaudin

APPUYÉ par le conseiller Mario Henderson

Et **RÉSOLU**

D'ACCEPTER l'offre de services professionnelle au montant de **9 500.00 \$**, avant taxes de la firme « **TBMAESTRO** ».

QUE cette dépense soit prise à même le budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité

2024-04-105 11.6_ADOPTION – POLITIQUE DE SERVICE ET DE TARIFICATION DU CAMP DE JOUR MUNICIPAL

ATTENDU QUE la municipalité désire se doter d'une politique de service et de tarification du camp de jour municipal;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de ladite politique;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Jean-Luc Payant

APPUYÉ par le conseiller Martin Lafond

Et **RÉSOLU**

D'ADOPTER la politique de service et de tarification du camp de jour municipal, telle que déposée.

Adoptée à l'unanimité

12_RESSOURCES HUMAINES

2024-04-106 12.1_CAMP DE JOUR 2024 – ENGAGEMENT COORDONNATRICE, ANIMATRICE ET ANIMATEUR

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à l'embauche d'un coordonnateur et d'animateurs pour le camp de jour 2024;

CONSIDÉRANT qu'un appel de mise en candidature a été affiché et que des candidats ont été rencontrés;

CONSIDÉRANT les recommandations de Samuel Julien des « **Événements droits au But** »;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Jean-Luc Payant
APPUYÉ par le conseiller Martin Lafond
Et **RÉSOLU**

D'ENGAGER le personnel suivant et que la tenue du camp sera supervisée par Samuel Julien des « Événements droits au But ».

- Sophia Sebastiani, coordonnatrice aux taux horaires de 18.45 \$
 - Victorya Mannella, animatrice aux taux horaires de 16.29 \$
 - Justin Labelle, animateur aux taux horaires de 16.29 \$
 - Clara Allard, animatrice aux taux horaires de 16.29 \$
 - Léa Corneau, animatrice aux taux horaires de 16.29 \$
 - Laurie Colangelo, animatrice aux horaires de 16.29 \$
 - Delphine Desgroseilliers, animatrice (temps partiel) aux taux horaires de 16.29 \$
- Adoptée à l'unanimité**

2024-04-107

12.2_ RENOUELEMENT DE CONTRAT – EMPLOYÉ 610-0003

CONSIDÉRANT QUE le contrat de l'employé 610-0003 arrive à terme le 30 avril 2024;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire renouveler le contrat pour une période de 3 ans;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Martin Lafond
APPUYÉ par le conseiller Marc Roy
Et **RÉSOLU**

DE mandater le directeur général et greffier-trésorier Jessy Létourneau à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Chrysostome le renouvellement du contrat avec l'employé 610-0003.

Adoptée à l'unanimité

13_HYGIÈNE DU MILIEU

14_SÉCURITÉ PUBLIQUE

15_URBANISME ET INSPECTION

2024-04-108

15.1_RELOCALISATION BOÎTES AUX LETTRES – PARC CÉCILE-ROCHFORT – POSTE CANADA

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire réduire les effets des ilots de chaleur présents dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE des boîtes postales appartenant à Poste Canada sont installées dans le stationnement du parc Cécile Rochefort;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement actuel de ces boîtes postales n'offre aucune ombre aux utilisateurs;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Martin Lafond
APPUYÉ par le conseiller Richard Beaudin
Et **RÉSOLU**

QUE la Municipalité demande à Poste Canada de relocaliser les boîtes postales de l'autre côté du stationnement ou de proposer d'autres alternatives.

QUE la Municipalité demande à Poste Canada de participer à la réduction de l'îlot de chaleur autour de celles-ci en participant financièrement à la plantation de végétation au tour de cet emplacement

QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise à Poste Canada, à la députée fédérale de la circonscription de Salaberry-Suroit, Claude DeBellefeuille ainsi qu'à l'honorable Jean-Yves Duclos, ministre des Services publics et de l'Approvisionnement.

Adoptée à l'unanimité

16_TRAVAUX PUBLICS

2024-04-109

16.1_PARTICIPATION À UN ACHAT REGROUPÉ CONCERNANT LA FOURNITURE DE LUMINAIRES DE RUE AU DEL AVEC SERVICES CONNEXES

CONSIDÉRANT QUE l'article 14.7.1 du *Code municipal* prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la FQM propose de préparer et lancer, au nom de la Municipalité de Saint-Chrysostome et au nom d'autres municipalités participantes, un appel d'offres visant la fourniture de luminaires DEL à basse intensité avec services connexes (ci-après l'« **Appel d'offres** »);

CONSIDÉRANT QUE la FQM sera le responsable de l'Appel d'offres et que, conséquemment, le règlement sur la gestion contractuelle de la FQM s'appliquera dans le cadre de ce processus;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome désire participer à cet achat regroupé découlant de l'appel d'offres;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Mario Henderson
APPUYÉ par le conseiller Martin Lafond
Et **RÉSOLU**

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome confirme son adhésion à l'achat regroupé relatif à la fourniture de luminaires DEL avec services connexes visé à l'appel d'offres ;

QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome accepte que la FQM prépare les documents relatifs à l'Appel d'offres et soit responsable du processus, y compris de l'adjudication du contrat en découlant ;

QUE si la FQM octroie un contrat aux termes du processus de l'Appel d'offres, la Municipalité de Saint-Chrysostome s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec l'Adjudicataire ;

QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome reconnaît que la FQM recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, une redevance sur le montant facturé avant taxes à chacun des municipalités participantes;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, ou toute personne qu'il désigne soit autorisé à transmettre tout document ou effectuer toute formalité pour donner effet à la présente résolution, le cas échéant, ainsi qu'à transmettre à la FQM tout document ou information en vue de la préparation de l'Appel d'offres ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à la FQM.

Adoptée à l'unanimité

2024-04-110

16.2_TRAVAUX PONT LALUMIÈRE – MANDAT D'INGÉNÉRIE

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'entretien sur le pont Lalumière (P-14432) sont requis, et ce à la suite de l'inspection du ministère des Transports et de la mobilité durable;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont de responsabilité municipale;

CONSIDÉRANT QUE ce pont fait partie d'une entente intermunicipale concernant le partage du rang St-Charles, entre notre municipalité et le Canton de Havelock;

CONSIDÉRANT QU'UN mandat d'assistance technique est requis afin de procéder aux correctifs demandés;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnelle de **Shellex, groupe-conseil**;

CONSIDÉRANT QUE les coûts seront partagés « 50% –50% » entre notre municipalité et le Canton de Havelock;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Mario Henderson

APPUYÉ par le conseiller Marc Roy

Et **RÉSOLU**

D'ALLOUER un montant budgétaire de **5 000.00 \$** pour assistance technique afin de procéder aux travaux correctifs demandés suivant le rapport d'inspection effectué par le ministère des Transports et de la mobilité durable.

QUE la dépense de 50% soit prise à même le budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité

2024-04-111

16.3_SOUSSION DE PAVAGES À DIVERS ENDROITS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à des travaux d'asphaltage à la suite de travaux sur notre réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une soumission des **Pavages MCM inc.** au montant de **20 855.00 \$**, avant taxes;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Mario Henderson

APPUYÉ par le conseiller Martin Lafond

Et **RÉSOLU**

D'ACCEPTER la soumission des **Pavages MCM inc.**, pour un montant de **20 855.00 \$**, avant taxes.

QUE cette dépense soit prise à même le budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité

2024-04-112 16.4_TRAVAUX RANG SAINT-CHARLES – CANTON DE HAVELOCK

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Havelock nous a informés, qu'à la suite d'une opération au déneigement effectué par eux, avoir endommagé une section du rang Saint-Charles appartenant à notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé une soumission afin d'effectuer la réparation;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Mario Henderson

APPUYÉ par le conseiller Marc Roy

Et **RÉSOLU**

DE facturer au Canton de Havelock un montant de **2 360.00 \$**, plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

17_LOISIRS, VIE COMMUNAUTAIRE & DEMANDE D'APPUI

17.1_ ÉCLAIRAGE – PARC RUE SAINT-THOMAS

Le conseil municipal mandate la direction générale à procéder à des vérifications afin d'installer de l'éclairage directionnel au DEL dans le parc sur la rue Saint-Thomas.

18_DIVERS

19_PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2024-04-113 20_LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE les sujets à l'ordre du jour ainsi que la période de questions sont épuisés;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Martin Lafond

APPUYÉ par le conseiller Jean-Luc Payant

Et **RÉSOLU**

DE lever la séance régulière du conseil municipal du 8 avril 2024 à 20 h 34.

Adoptée à l'unanimité

Steve Laberge
Maire

Jessy Létourneau
Directeur général et greffier-trésorier